

FESTIVALS ET TRANSITION ÉNERGETIQUE

MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Centre national de la musique et RIM. Toute utilisation, reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2020 - Etat - Région Nouvelle-Aquitaine - Centre national de la musique - RIM ».

JUIN 2020

*Plus d'informations sur le site
<http://musiquesactuelles-na.org/>*

CRÉATION GRAPHIQUE

Watson Moustache

Préambule

Essentielles à la mise en œuvre des droits culturels et au développement créatif des territoires, les musiques actuelles et les variétés sont confrontées à de profondes et permanentes mutations. Ce contexte leur impose notamment de penser leurs existences par une approche plus globale de l'écosystème musical en région, associant l'ensemble de leurs parties-prenantes.

Ce constat, partagé par l'État (DREAL, DRAC), le Centre national de la musique (CNM), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) suppose ainsi d'accompagner la structuration de la filière par la mise au travail d'une approche partagée, décloisonnée, équilibrée et transversale des politiques publiques.

Cette démarche commune qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la réforme territoriale, réaffirmée par la loi NOTRe et la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, doit permettre de franchir une nouvelle étape après l'expérimentation d'un partenariat dès 2015, puis la mise en œuvre d'un premier Contrat de filière sur la période 2017-2019, sollicitant alors plus d'un million deux cent mille euros de moyens financiers et permettant l'expérimentation de douze mesures, au bénéfice d'une centaine d'acteurs.

Ce nouveau Contrat de Filière, preuve d'un partenariat fort et renouvelé, poursuit donc l'objectif de créer les conditions d'un modèle socio-économique durable pour les acteurs de la filière, notamment par l'accompagnement des différents domaines créatifs et le renforcement des coopérations au sein du vaste ensemble territorial régional.

Il est aussi un levier pour l'intégration de la responsabilité sociétale des organisations dans les réponses à construire face aux nombreux enjeux de la filière et notamment ceux liés au développement local, à la diversité culturelle, à la qualité de vie au travail, aux modes de gouvernance et à la transition énergétique.

À cette fin, il met aussi l'accent sur la nécessité, au-delà de l'enjeu culturel, de susciter, soutenir et encourager de nouvelles pratiques plus responsables et des expérimentations en matière de développement durable et de sensibilisation des personnes à ces sujets.

La prise en compte de ces enjeux prioritaires doit favoriser la convergence progressive de la démarche avec les autres Contrats de Filière (Cinéma et audiovisuel, Livre et Arts visuels) et l'ensemble des domaines culturels et créatifs régionaux. Elle doit aussi participer à la recherche et à l'expérimentation de nouveaux dispositifs co-élaborés avec des partenaires associés, publics ou privés.

Ce partenariat entre les signataires du Contrat de Filière doit être mené en toute cohérence avec les futurs programmes européens FEDER-FSE et le Contrat de Plan État-Région de Nouvelle-Aquitaine pour la période 2021-2027. Il pourra ainsi contribuer à la mise en œuvre régionale de la stratégie de l'Union Européenne et s'inscrire pleinement dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) qui définit les orientations de l'économie régionale, dans l'ensemble des domaines où les collectivités territoriales interviennent et notamment sur le champ de l'animation des filières.

Ainsi, l'État, le Centre national de la musique, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des Indépendants de la Musique, confirment à travers cette nouvelle convention pluriannuelle 2020-2023, leur volonté de poursuivre le dialogue au sein de l'écosystème des musiques actuelles et des variétés et d'accompagner les acteurs dans les mutations qu'ils rencontrent, de manière durable et pérenne.

1 - Présentation de l'appel à projets

Par la spécificité de leurs activités, les festivals de musiques actuelles sont régulièrement identifiés pour leur fort impact environnemental (concentration importante de personnes sur un temps court, aménagement de sites naturels, bilan carbone important lié aux transports...). La mise en place de pratiques responsables permettant de réduire ces impacts est de plus en plus observé, mais reste encore inégale et peu accompagnée.

Si les sujets liés à la gestion des déchets, aux ressources naturelles ou encore à l'approvisionnement local sont de plus en plus abordés, ceux relatifs à la transition énergétique restent difficiles à appréhender pour les acteurs et leurs partenaires. Ceci notamment dans une vision à long terme où la rupture avec nos modèles actuels sera nécessaire pour s'adapter aux enjeux climatiques.

En fédérant autour de leur projet un grand nombre de personnes et des parties prenantes, les festivals de musiques actuelles peuvent par ailleurs jouer un rôle essentiel auprès de la société dans la prescription et l'accompagnement à la transition énergétique.

1.1 - Objectifs de l'appel à projets

L'objectif de cet appel à projet est d'accompagner les festivals de musiques actuelles dans l'élaboration d'une stratégie permettant la mise en œuvre de leur transition énergétique. Cet accompagnement doit permettre une meilleure compréhension des enjeux énergétiques par les structures accompagnées afin de leur donner les clés nécessaires à la conception et l'élaboration d'une stratégie globale à long terme.

Il est possible pour les candidats à cet appel à projet d'aborder la question énergétique par une ou plusieurs entrées spécifiques, par exemple :

- les transports (solutions innovantes, partenariats territoriaux ou industriels, spécificités liées au site, recours à des nudges incitatifs, ...),
- l'assainissement (articulation avec le monde agricole, réemploi des matière, ...)
- la logistique (efficience dans la gestion de site, gestions des flux de personnes, adaptation des équipements, ...)
- la consommation énergétique
- la sensibilisation et l'implication des festivaliers (expérimentation visant le changement durable des comportements)

Au-delà des changements individuels attendus suite à l'accompagnement des festivals lauréats, ce travail permettra d'enrichir la synthèse réalisée par l'Institut Negawatt. Destiné à l'ensemble du secteur professionnel, ce document permettra de dégager des axes prioritaires et des pistes de travail pour structurer la filière. Il s'agira de répondre à ces enjeux de manière forte en proposant aux acteurs un cadre pour se positionner et mener un projet de transformation.

A cet égard, il sera demandé aux lauréats d'aborder avec l'institut Negawatt l'ensemble de leurs enjeux, bien au-delà des seules entrées spécifiques choisies.

1.2 - Projets cibles

Toute personne morale (privée, publique) organisatrice d'un festival dont l'activité principale s'inscrit dans le champ des musiques actuelles, et répondant au cadre d'intervention régional de soutien aux manifestations culturelles.

Les structures candidates s'engagent à inscrire cet accompagnement dans une stratégie artistique et territoriale cohérente avec leur projet global.

Une attention particulière sera portée aux projets ayant un impact durable sur l'écosystème et/ou le territoire, et associant une réelle diversité d'acteurs de l'écosystème musical et/ou territorial.

1.3 - Critère d'éligibilité et bénéficiaires

La candidature doit être portée par une structure de musiques actuelles et de variétés, son siège devra être situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette structure doit se trouver, au moment de l'attribution de l'aide, dans une situation de régularité au regard de l'ensemble de ses obligations professionnelles. L'obligation d'affiliation au CNM, ainsi que le paiement de la taxe sur les spectacles de variétés, ne concerne que les structures relevant du champ du CNM.

Il est important que chaque structure lauréate se rende disponible pour le parcours d'accompagnement. Dans le cas où le projet impliquerait plusieurs partenaires (collectivités ou autres), il sera également important que ces derniers prennent une part active dans cet accompagnement.

1.4 - Critères d'instruction et auto-évaluation

Cette grille d'auto-évaluation est conçue pour aider les candidats à répondre au formulaire en ligne et à mieux cerner leur projet.

La majeure partie de cette grille est commune à tous les appels à projets du Contrat de Filière et vise à clarifier les enjeux principaux de l'ingénierie de projets (cohérence avec la politique publique, gouvernance et pertinence du projet, impact sur les parties prenantes, ...).

Une partie de cette grille est dédiée aux attentes spécifiques de cet appel à projet.

Cette même auto-évaluation vous sera proposée au moment du bilan du projet, afin de vous aider à mesurer sa réalisation et les écarts éventuels avec vos objectifs initiaux.

Ces éléments permettront, par exemple, de mesurer les besoins en accompagnement des acteurs et de faire évoluer les dispositifs en conséquence (évaluation de cette politique publique à l'issue de l'expérimentation en cours, transparence et équité de la politique publique...).

Indicateurs	0	1	2	3	4
Réponse aux besoins du territoire et de ses acteurs	Non concerné	La démarche est déconnectée des acteurs et des bénéficiaires. Les besoins ne sont pas identifiés	Les besoins du territoire et/ou des acteurs ont été identifiés de manière informelle	Un diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins	Un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les bénéficiaires a permis d'identifier et de formaliser les besoins
Caractère expérimental du projet (socialement, en termes de méthode, de gouvernance, au niveau territorial...)	Non concerné	Projet qui n'apporte pas de réponse nouvelle à la thématique abordée	Le caractère expérimental du projet est réel, mais peu significatif	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée ou dans les méthodes utilisées	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée et dans les méthodes utilisées
Adaptation de l'action au projet général et/ou à la stratégie de la structure bénéficiaire	Non concerné	L'action est déconnectée du projet général ou peu cohérente par rapport à la stratégie globale de la structure	Le projet est partiellement relié au projet général ou à la stratégie de la structure. Le lien est peu ou mal formulé	Les axes principaux du projet correspondent ou contribuent à la stratégie générale de la structure	Le projet est pleinement intégré et cohérent dans le projet général ou la stratégie de développement de la structure. Cette stratégie est clairement exprimée
Dimension artistique du projet	Non concerné	<i>L'aspect artistique du projet est absent</i>	<i>L'aspect artistique du projet est insuffisamment formulé</i>	<i>L'aspect artistique du projet est présent, mais secondaire</i>	<i>Les objectifs du projet reposent essentiellement sur des considérations artistiques</i>
Diversité et cohérence des partenaires mobilisés	Non concerné	Peu de diversité dans le collectif. Collaborations entre des structures ayant des activités similaires	Collectif dense, mais peu d'attention portée à la complémentarité des activités des structures	Nombre modeste de structures, mais une vraie complémentarité des activités des partenaires	Le collectif est dense et diversifié. Les collaborations se font entre structures aux activités complémentaires
Gouvernance et missions des partenaires	Non concerné	<i>Les partenaires soutiennent timidement le projet. Ils n'interviennent pas ou peu et de façon informelle.</i>	<i>Les partenaires soutiennent le projet, leurs missions sont formalisées, mais ponctuelles</i>	<i>Les partenaires interviennent tout au long du projet, mais leurs missions ne sont pas formalisées</i>	<i>Les missions des partenaires sont formalisées et prennent part à l'ensemble du projet</i>
Modèle économique du projet	Non concerné	Peu ou mal formulé, peu ou pas sécurisé à court ou moyen terme	Modèle économique formulé, mais uniquement sur une vision à court terme	Amorce d'hybridation des ressources du modèle économique. Vision de la sécurisation du projet à moyen terme	Véritable hybridation du modèle économique (ressources très diversifiées et innovantes, ...). Modèle économique bien formulé, stable à long terme et pertinent
Impact du projet sur la création ou la sécurisation de l'emploi et sur la qualité des emplois	Non concerné	Le projet ne génère pas d'emploi, ni permanent ni artistique	Le projet crée ou sécurise potentiellement des emplois, mais la stratégie à ce sujet n'est pas ou mal formulée	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques ou artistiques, mais seulement à court terme. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois n'est pas assurée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques ou artistiques, à court terme et à long terme, notamment permanents. La qualité des emplois et la parité femme / homme sont pris en compte
Prise en compte des enjeux environnementaux (au-delà de l'accompagnement par Negawatt)	Non concerné	Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables	Quelques actions partielles dont l'impact est limité ; Pas de diagnostic	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions cohérentes ; Diagnostic non exhaustif ou principalement intuitif	Mise en œuvre de nombreuses actions cohérentes à partir d'un diagnostic complet du projet et du territoire ; stratégie environnementale claire
Impacts et contribution à l'intérêt général, à la structuration de la filière et à la diversité culturelle	Non concerné	Le projet impacte essentiellement la structure porteuse	Le projet impacte essentiellement la structure porteuse et intègre dans sa stratégie un volet « communication » et « transmission » assez important.	Le projet impacte essentiellement la structure porteuse et partenaires du projet, mais aussi les bénéficiaires	Le projet est intégré dans une démarche territoriale, il impacte la structure porteuse, partenaires et bénéficiaires du projet, ainsi que les acteurs du territoire.

1.5 – Nature de l'aide

Le soutien se traduira, pour cet appel à projet par un accompagnement collectif sous forme de webinaires. Ces temps de formation à distance auront pour objectif d'apporter les éléments techniques et méthodologiques nécessaires à la compréhension et à la mise en place d'actions adaptées au sein de son festival. Ils seront conçus comme des espaces de construction d'une posture de résilience ancrée dans l'expérience vécue.

Cet accompagnement est assuré par un expert énergéticien de l'institut Negawatt.

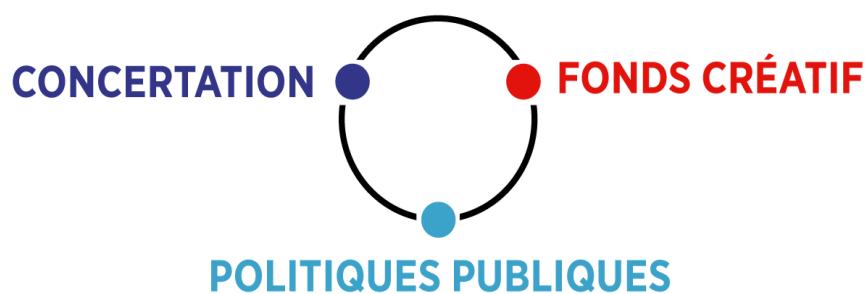
1.6 - Modalités de l'aide et cofinancement

Les structures dont le projet sera accompagné au titre de cet appel à projets, pourront, le cas échéant, bénéficier de crédits relevant des dispositifs de droit commun de la Région ou de l'État.

Elles peuvent également solliciter, en complément ou en parallèle des aides liées à cet appel à projets, les autres dispositifs du Fonds Créatif en Nouvelle-Aquitaine (soutien au Transfert de savoir-faire, mesures liées à la mobilité, ...)

2 - Présentation du Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine

Le Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine est un des éléments clés du Contrat de Filière « musiques actuelles et variétés », qui comprend un ensemble de démarches complémentaires (concertation, articulation des politiques publiques de droit commun, capacité à associer de nouveaux partenaires, ...).



CONCERTATION

La concertation vise à instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses parties prenantes publiques et privées

FONDS CRÉATIF NOUVELLE-AQUITAINNE

Le Fonds Crétif a pour objectif de produire et expérimenter des politiques publiques communes

POLITIQUES PUBLIQUES

L'objectif est de produire et articuler des politiques publiques de droit commun en faveur des musiques actuelles

PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'objectif est d'identifier des partenaires associés venant contribuer, par la création de nouveaux dispositifs, à la réalisation du Contrat De Filière, sur des enjeux partagés.

Le Fonds Crétif est une nouvelle méthode d'élaboration et de mise en œuvre de la politique publique. Il est un espace de convergence des financements publics de l'État, du CNM et de la Région Nouvelle-Aquitaine permettant l'expérimentation de mesures d'intérêt général capables, dans un second temps, de contribuer à orienter les choix de politique publique par la création potentielle de nouveaux dispositifs ou l'amélioration de dispositifs existants.

Le Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine n'a pas vocation à remplacer les dispositifs de droit commun des partenaires du Contrat de Filière. Les appels à projets qu'il porte ne sont donc pas des aides au fonctionnement et ne sont pas ou peu reconductible sur plusieurs années.

Les appels à projets ouverts dans le cadre du Fonds Créatif doivent donc être utilisés par les acteurs pour ce qu'ils sont : un moyen d'expérimenter des nouveaux projets, des coopérations, à soutenir un projet sur une phase particulière (préfiguration, amorçage, ...).

2.1 - Objectifs généraux de la politique publique

Les acteurs culturels régionaux indépendants, inscrits dans une démarche éthique liée à la diversité culturelle, sont une opportunité pour les territoires et sont reconnus comme des acteurs légitimes et indispensables à la mise en œuvre d'un développement durable et inclusif, fondée sur les droits humains. Pour accompagner ces démarches, l'État, le CNM et la Région Nouvelle-Aquitaine se réfèrent à une éthique commune de l'action publique intégrant notamment les objectifs suivants :

- soutenir et promouvoir la diversité culturelle,
- garantir les droits culturels des personnes et le vivre ensemble,
- faire émerger un nouveau modèle socio-économique de la culture en cohérence avec ses objectifs de diversité culturelle,
- encourager les coopérations et la mutualisation sur un nouveau territoire,
- encourager l'expérimentation et l'innovation,
- favoriser l'émergence de territoires créatifs et solidaires,
- soutenir les démarches de responsabilité sociétale des organisations.

2.2 - Objectifs spécifiques à cet appel à projet pour les partenaires

Les politiques publiques de transition énergétique et d'adaptation aux effets du changement climatique interrogent les politiques culturelles et tout particulièrement la filière des musiques actuelles. En région Nouvelle Aquitaine, le rapport ACCLIMATERRA souligne la nécessité d'anticipation pour engager des transformations de pratiques et d'infrastructures.

La présente mission s'inscrit dans ce contexte pour impulser une dynamique de transformation des pratiques en matière de conception et de réalisation de festivals de musiques actuelles à horizon 2030.

En lançant cet appel à projets, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le CNM souhaitent à la fois :

- mettre en œuvre la première étape de cette mesure et ce dans une posture d'expérimentation
- accompagner les festivals de musiques actuelles dans la prise en compte des enjeux de transition énergétique,
- soutenir les festivals de musiques actuelles dans une démarche globale de responsabilité sociétale
- démontrer l'impact énergétique du secteur musical et l'importance d'accompagner ces acteurs vers une consommation durable
- contribuer à ce qu'un nouveau regard soit porté aux problèmes complexes auxquels l'écosystème des musiques actuelles est confronté, particulièrement en période de mutations territoriales et nationales de la filière.

3 - Modalités de réponse et instruction des dossiers

3.1 - Modalités de réponse

Pour répondre à cet appel à projets, les candidats doivent compléter un formulaire en ligne avant le **lundi 28 septembre 2020**. Pour y avoir accès, merci de vous rendre sur la page de l'appel à projets correspondant sur le site internet www.musiquesactuelles-na.org

Confidentialité : Les réponses et documents transmis dans le cadre de cet appel à projets seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués que dans le cadre du Comité stratégique et du Comité d'attribution mis en place.

3.2 - Sélection et instruction des dossiers

La date limite de dépôt de dossier de l'appel à projet est fixée au 28 septembre **2020**. Les candidatures dûment complétées doivent impérativement être déposées avant cette date. Aucun dossier ne sera accepté au-delà de cette échéance.

Pour toute question, la relation aux candidats est centralisée à l'adresse suivante contact@musiquesactuelles-na.org, qui assurera la liaison avec les membres du Comité d'attribution du Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine.

La gestion de cet appel à projets ainsi que l'instruction des dossiers et l'attribution des aides relèvent d'un Comité d'attribution composé d'un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine, un représentant du CNM et trois représentants de l'État (DRAC et DREAL). Le Comité d'attribution instruit les candidatures (dossiers déposés en ligne), valide les dossiers éligibles et propose une sélection des projets accompagnés au titre de cet appel à projets.

Tous les porteurs de projets seront informés par écrit des avis émis par le Comité d'attribution.

Le rôle du comité d'attribution est également d'accompagner les porteurs de projets dans la démarche précédant le dépôt d'une candidature, pour ceux qui en exprimeraient le besoin. Des auditions ponctuelles des candidats pourront être organisées si besoin, à l'initiative du comité d'attribution, pour vérifier la bonne compréhension de l'action proposée, en approfondir certains aspects et répondre aux questions qu'elle pourrait soulever.

3.3 - Accompagnement et informations

Accompagnement des candidatures

Le Réseau des indépendants de la musique est chargé de la coordination du Contrat de Filière et de l'accompagnement des acteurs. En ce sens, l'ensemble de l'équipe du RIM est à votre disposition pour la réflexion sur votre projet, le dépôt des candidatures ou la mise en œuvre de vos actions.

Ugo Cazalets, Rémi Chastenet et Florent Teulé sont vos interlocuteurs privilégiés, en charge de l'adresse contact@musiquesactuelles-na.org

Vous pouvez également retrouver l'ensemble des contacts du RIM ici : <http://le-rim.org/contact/>

Site Internet

Afin d'accompagner la construction des projets et des candidatures, le CNM, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et le RIM ont souhaité mettre à disposition des acteurs un site internet dédié aux différents appels à projets. L'objectif est d'offrir un espace d'information sur les différentes mesures (formulaire en ligne, documents de présentation, grille d'évaluation, questions/réponses ou tout autre sujet utile à la définition des projets) ainsi que l'ensemble des éléments relatifs au Contrat de Filière « musiques actuelles et variétés » en Nouvelle-Aquitaine.

Ce site est à retrouver à l'adresse www.musiquesactuelles-na.org

Information et contacts

Pour plus d'informations concernant cet appel à projets, vous pouvez donc vous rendre sur le site internet www.musiquesactuelles-na.org, prendre contact avec le Comité d'attribution à contact@musiquesactuelles-na.org ou avec vos interlocuteurs de proximité aux adresses suivantes :

La Région Nouvelle-Aquitaine :

- Maryse Lafenêtre (Bordeaux) : maryse.lafenetre@nouvelle-aquitaine.fr
- Sylvie Hirat (Limoges) : sylvie.hirat@nouvelle-aquitaine.fr
- Christian Tchouaffé (Poitiers) : christian.tchouaffe@nouvelle-aquitaine.fr

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz :

- Clémence Lezier : clemence.lezier@cnv.fr

L'État - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine

- Pierre Blanc (Bordeaux) : pierre.blanc@culture.gouv.fr
- Marianne Valkenburg (Limoges) : marianne.valkenburg@culture.gouv.fr
- Chantal de Romance (Poitiers) : chantal.de-romance@culture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

- Philippe Garin (Limoges) : Philippe.Garin@developpement-durable.gouv.fr

